

FISSURATION AUX ANGLES DES PLAQUES DE PLÂTRE DES PLAFONDS

Régie du bâtiment du Québec

La partie réglementaire de cette fiche technique a été approuvée par la Régie du bâtiment du Québec.

En cas de disparité entre cette fiche et la réglementation en vigueur, cette dernière a priorité.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec)
H1Y 3L1

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com

Politique d'utilisation :
toute reproduction même
partielle doit être autorisée
préalablement par GCR

Référence au **Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment**, et Code national du bâtiment – Canada **2015** (modifié) (ci-après nommé Code)

Cette fiche traite de certaines causes associées à l'apparition de fissures aux angles intérieurs ou extérieurs des finis de plafond en plaques de plâtre à joints pontés.

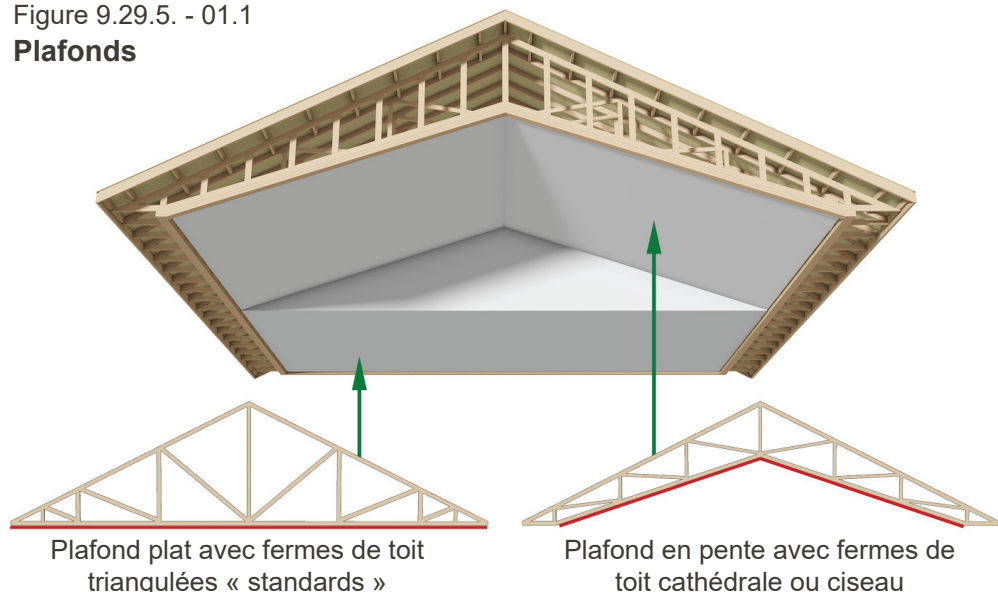
À moins d'indications contraires, tous les extraits et références du Code proviennent de la division B.

L'origine de la fissuration aux angles des finis de gypse peut être variée. Ces fissures peuvent être causées, entre autres, par des mouvements d'ordre structurel, par l'utilisation d'un mauvais ruban à joint ou par une mauvaise application du composé à joint.

FISSURATION D'ORIGINE STRUCTURELLE

Il arrive fréquemment que des fissures apparaissent aux angles des plafonds de type cathédrale (*figure 9.29.5.-01.1*) ou lors d'une transition passant de fermes de toit triangulées (standard ou régulière) à des fermes de type cathédrale ou ciseau.

Figure 9.29.5. - 01.1
Plafonds



Le joint à la jonction d'un plafond plat et d'un plafond en pente (cathédrale) sera très sollicité et risque de fissurer de façon récurrente, car il s'agit de deux configurations de fermes de toit très différentes avec des comportements tout aussi différents sous l'effet des charges vives (flèches différentes).

L'article 9.29.5.1. du Code précise la méthode de pose du revêtement de finition en plaques de plâtre (joints pontés).

Extrait du Code

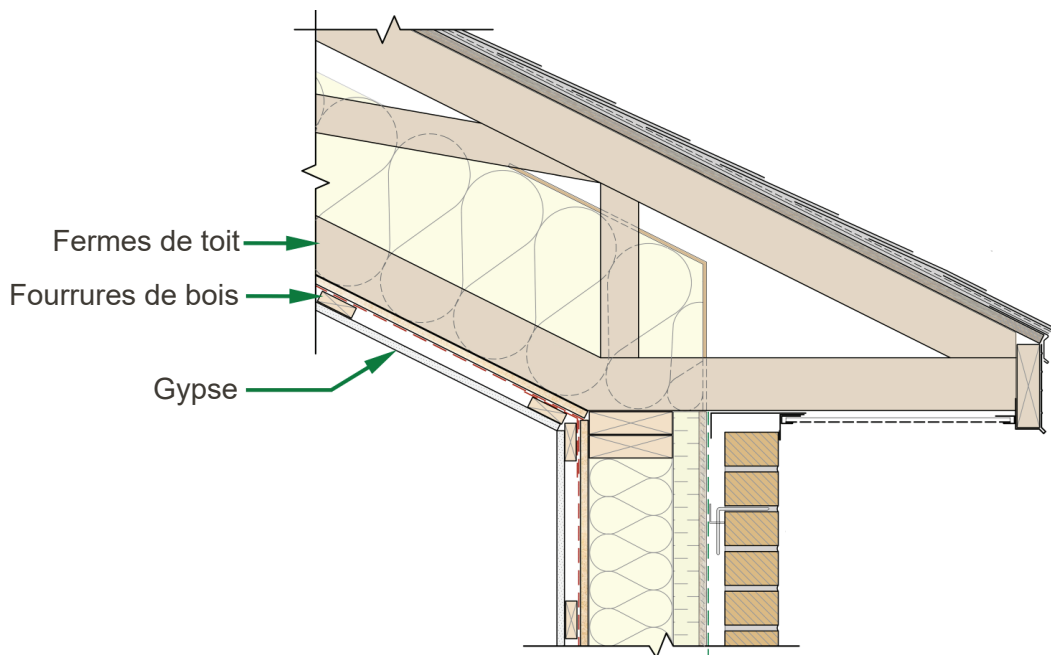
Référence à l'article 9.29.5.1. Méthodes de pose

- 1) Les exigences de la présente sous-section relatives à la pose de plaques de plâtre s'appliquent à la pose d'une seule épaisseur sur des fourrures ou une ossature de bois à l'aide de clous ou de vis.
- 2) Les méthodes de pose qui ne sont pas décrites dans la présente sous-section doivent être conformes à la norme CSA A82.31-M, « Pose des plaques de plâtre »

Rappelons-nous que les finis de plafond en gypse sont fixés aux fourrures de bois qui sont elles-mêmes fixées aux fermes de toit (*figure 9.29.5. - 01.2*).

Figure 9.29.5. - 01.2

Composition TYPE d'un plafond cathédrale



De ce fait, la flèche admissible (conforme) des fermes de toit soumises aux charges vives (neige, vent, etc.) sera dans une certaine mesure transmise aux finis intérieurs. Soulignons que l'utilisation de différents types de fermes de toit demeure un choix de conception pour l'aspect visuel des plafonds.

Cela dit, même si une flèche conforme n'a pas d'incidence sur la solidité et la stabilité du toit, il faut tout de même prendre les mesures adéquates pour tenter de minimiser la fissuration causée par ces mouvements.

FISSURATION DES ANGLES

Ces fissures apparaissent dans les angles intérieurs ou extérieurs formés aux jonctions plafond-plafond ou mur-plafond.

Dans le cas spécifique des plafonds cathédrale, il faut s'assurer d'utiliser le bon composé de rubanage ainsi que le bon ruban (prévu pour l'usage des plafonds cathédrale) avant d'appliquer le composé à joint tout usage pour la finition.

Il y a des rubans qui ne conviennent pas pour les joints de plafond cathédrale et pour ces derniers, l'utilisation d'un composé de rubanage à prise rapide offrant un faible retrait et une adhérence supérieure est conseillée (vérifier les produits recommandés auprès du fabricant).

Il faut aussi porter une attention particulière aux conditions ambiantes (température et humidité) lors de réalisation du pontage des joints pour éviter des problèmes avec le composé à joint.

Extrait du Code

Référence à l'article 9.29.5.10. Basses températures

1) Par temps froid, il faut chauffer pour maintenir une température d'au moins 10 °C pendant 48 h avant et après le pontage des joints et la finition des revêtements en plaques de plâtre.

FISSURATION DES RENFORTS D'ANGLE

Les fissures qui apparaissent aux renforts d'angles (coin métallique ou de plastique) peuvent être dues à une mauvaise fixation, à l'angle inadéquat du renfort utilisé ou encore à une mauvaise application du composé à joint.

CONCLUSION

La fissuration aux angles des finis de plafond en gypse peut être causée par une configuration de toiture combinant des fermes de toit aux comportements distincts ou encore par une mauvaise utilisation des produits de finition.

Il y a évidemment d'autres facteurs et d'autres configurations de fermes de toit pouvant contribuer à la fissuration des joints et c'est pourquoi il faut demeurer vigilant lors de la conception afin d'éviter ce genre de situation.

RÉFÉRENCES

Garantie de construction résidentielle (GCR)

<https://www.garantiegr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/>

Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié)

Cette fiche est basée sur l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration et ne constitue pas un avis ou un conseil technique. Elle est fournie uniquement à titre informatif et l'utilisateur assume donc l'entière responsabilité des conséquences pouvant résulter de l'utilisation de ladite fiche. En effet, il lui appartient de se référer, le cas échéant, à toute ressource appropriée à son projet. Conséquemment, GCR se dégage de toute responsabilité à cet égard. Les illustrations contenues dans les fiches techniques constituent une des façons de remplir les exigences du Code de construction. Il est possible que les détails des concepteurs diffèrent de ce qui est indiqué aux fiches techniques et qu'ils soient conformes au Code de construction.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Garantie de construction résidentielle
4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com